

Deuxième cas. — Dans le cas où plusieurs témoins affirment le même fait, on procède d'abord pour chacun d'eux comme s'il était unique. Puis, si les témoins sont d'accord, on cherche à expliquer pourquoi ils le sont; on peut admettre leur témoignage, si leur unanimité ne vient pas d'une entente préalable, d'un intérêt commun ou d'une même passion qui les porte à affirmer ou à nier le fait; s'ils sont en désaccord, on les partage en groupes, puis on *pèse*, plutôt qu'on ne *compte*, les témoignages contradictoires.

Il va de soi qu'un nombre même très petit de témoignages de haute valeur, éclairés et désintéressés, doit l'emporter sur un nombre même très grand de témoignages suspects. On sait que le peuple se laisse facilement égarer et aveugler par les préjugés, par les passions et par l'intérêt, et qu'il est des faits où son opinion, ou son témoignage ne compte pas. En astronomie, par exemple, l'opinion individuelle de Képler et d'Arago vaut plus que celle de la foule, fut-elle unanime. En histoire, pour les relations relatives à la Fronde, le témoignage de M^{me} de Motteville, quoique bonne royaliste, a un très grand poids, parce qu'elle est généralement d'une grande impartialité. Celui de Saint-Simon, pour la fin du règne de Louis XIV et la Régence, est suspect, parce que le duc s'est souvent inspiré de ses jalousies et de ses rancunes.

A toutes ces règles relatives au témoignage, il faut ajouter celles de l'observation scientifique, qui sont de n'avoir en vue, en interrogeant les faits, ni son intérêt, ni ses préjugés, ni ses passions, mais uniquement la découverte de la vérité.

Règles de la critique appliquées aux sources de l'histoire.

Les sources de l'histoire sont les *traditions orales*, les *monuments*, les *écrits*.

Critique des traditions. — Les traditions sont des récits qui se transmettent de bouche en bouche. C'est la source la moins sûre de l'histoire. En général, la valeur de la tradition orale diminue à mesure que le nombre des intermédiaires augmente et que l'on s'éloigne des témoins oculaires¹. En se perpétuant à travers les générations et les siècles, les récits s'entremêlent de fables et de légendes, et il est difficile de remonter au fait primitif².

La tradition peut avoir une réelle valeur, quand elle se rapporte à de grands événements, qui ont laissé dans la mémoire des peuples des traces ineffaçables et qu'on y retrouve un même fonds persistant à des époques différentes; quand, depuis l'origine du fait, une suite non interrompue de témoignages affirme toujours et partout le même fait; en un mot, quand, relative à des faits importants, elle est dans le pays ou le peuple qu'elle intéresse: *universelle, constante, uniforme*.

C'est aux traditions qu'Augustin Thierry a emprunté les traits et les couleurs dont il a peint si vivement la race anglo-saxonne, dans son *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*. Les légendes relatives à la guerre de Troie nous apprennent beaucoup de choses sur la civilisation de la Grèce et de l'Asie, mais rien de précis sur aucun fait historique.

¹ La Fontaine a mis en action le côté comique du grossissement successif de l'erreur, dans *les Femmes et le secret* (liv. VIII, vi).

² On admet généralement qu'un fait écrit seulement cent cinquante ans après qu'il est arrivé, doit être tenu pour légendaire.

Ozanam faisait grand cas de la légende, et l'un de ses biographes met bien en relief le parti qu'il en a su tirer et les raisons qu'il avait de l'estimer: « La légende, c'est l'histoire idéalisée par l'imagination des foules; c'est la poésie du souvenir; ce sont les récits traditionnels transmis d'âge en âge, de génération en génération, et enrichis de ce merveilleux dans lequel nous apparaissent les époques lointaines. Partout on la retrouve; elle plane sur le tombeau des ancêtres, sur les vieilles basiliques, sur les ruines des châteaux, sur les débris du passé. La reconnaissance populaire, frappée des prodiges opérés par les grands hommes, par les saints, remanie l'histoire afin de lui donner un tour plus pathétique et plus merveilleux. Ce n'est qu'aux grands qu'on prête des traits aussi extraordinaires et de pareilles aventures.

« La légende n'est pas la *poésie*, puisqu'elle n'est pas chantée; elle n'est pas le *roman*, parce qu'elle est sincère et croit à ce qu'elle raconte; elle n'est pas davantage l'*histoire*, car elle exclut toute critique: tandis que l'une mesure l'influence exercée par un homme de génie sur les événements et les institutions de son temps, l'autre suit et décrit le mouvement imprimé par cet homme aux idées et à l'imagination des peuples. Quand il y a de la poésie dans les faits, n'est-ce pas un trait de fidélité de plus d'en mettre dans le récit? Non seulement, selon une heureuse expression d'Ozanam, le silence de l'histoire est la liberté de la poésie, mais on peut affirmer sans exagération que la légende est parfois plus instructive ou même plus exacte que l'histoire elle-même; car elle est l'expression fidèle et spontanée du sentiment populaire d'où elle jaillit. Ce sont les fragments authentiques de ce qu'on pourrait appeler la chronique idéale de l'humanité: souvent même la terre ne lui suffit pas; lasse de ce que nos yeux peuvent voir, elle pénètre hardiment jusque dans le monde invisible. C'est donc un dédain fort injuste que celui qu'affectent nos modernes critiques pour les « inventions ridicules » qui eurent si longtemps le don de charmer et de consoler nos pères. Loin de partager ce mépris, Ozanam, pour raconter quelques-unes de ces gracieuses légendes, se fit, selon l'expression d'un contemporain, tout peuple et tout cœur, et les applaudissements réitérés de son auditoire montrèrent combien ses éloquentes paroles avaient trouvé d'écho. » (Huit. — *Vie d'Ozanam*.)

Critique des monuments. — Il faut appliquer aux monuments les mêmes règles qu'aux témoins eux-mêmes. Devant les tribunaux, on s'assure de l'*identité* et de la *vérité* des témoins; en histoire, il faut demander aux monuments: 1^o s'ils sont *authentiques*, c'est-à-dire s'ils sont bien eux-mêmes, s'ils sont ce qu'ils prétendent être ou ce qu'on prétend qu'ils sont, s'ils appartiennent bien à tel peuple, à telle époque, à tel personnage; 2^o s'ils sont *sincères*, c'est-à-dire s'ils ne sont pas l'œuvre de la flatterie, du mensonge. Par exemple, sur l'arc de triomphe élevé à Titus, on lit qu'il a le premier pris Jérusalem; c'est un mensonge notoire: Pompée s'était déjà emparé de cette ville.

On distingue deux sortes de monuments: les uns sont historiques par *destination*: arcs de triomphe, colonnes, trophées, temples, tombeaux; les autres le deviennent par *circonstance*: édifices particuliers, armes, meubles, monnaies, bijoux, ustensiles.

L'archéologie, la numismatique, l'épigraphie, la paléographie, la diplomatique, vérifient l'authenticité, interprètent et expliquent le sens des édifices, des tombeaux, des arcs de triomphe, des statues, des médailles, des armes, que les siècles précédents nous ont légués.

« L'archéologie est l'âme de l'histoire, » dit A. Thierry. Notre histoire, par exemple, est écrite en traits parlants sur nos monuments. L'esprit qui animait ceux qui les ont élevés se lit clairement sur ces pierres assemblées, sur ces murs brodés comme la dentelle, sur ces figures de saints, sur ces statues de chevaliers et de dames, sur ces grotesques enserrant le tout. L'art ogival, qui est proprement l'art français, exprime toute une civilisation, est le produit rationnel et nécessaire de causes historiques profondes, le résultat d'une évolution naturelle provoquée par des influences religieuses, morales et matérielles.

C'est grâce au déchiffrement des vieilles écritures hiéroglyphique, hiératique (réservée aux prêtres) et démotique (populaire) de l'Égypte, des divers genres d'écritures *cunéiformes* d'Assyrie, qu'on est parvenu à reconstituer, pièce à pièce, l'histoire de ces vieilles civilisations orientales et à les faire revivre sous nos yeux par une sorte de « résurrection ».

Critique des écrits. — Les écrits sont la source la plus féconde de l'histoire. On distingue les *procès-verbaux*, *rapports*, *traités*, *bulletins*, qui ont un caractère officiel; les *journaux privés*, le journal de Dangeau, par exemple, sur la cour de Louis XIV; les *journaux publics* ou *périodiques*; les *mémoires*, où l'auteur raconte les événements auxquels il s'est trouvé mêlé; les *correspondances*, les *relations de voyages*, les *recits contemporains*.

La critique doit d'abord porter sur l'*ouvrage*, dont il faut vérifier l'*authenticité* et l'*intégrité*; puis sur l'*auteur* lui-même : s'il raconte ce dont il a été le témoin, on le traite comme un témoin ordinaire; on apprécie sa capacité, sa compétence, sa bonne foi; s'il écrit d'après d'autres témoignages, il faut chercher quelles sont les sources où il a puisé et ce qu'elles valent.

Il faut se défier des faux écrits. « Les faussaires ont été nombreux en Grèce; et la critique moderne a dû se prémunir contre leurs supercheries, notamment dans l'histoire littéraire. Les *vers dorés*, attribués à Pythagore, ne sont pas de lui; et sur trente-six dialogues qui portent le nom de Platon, des critiques, qui ne sont pas les plus sévères, n'en rejettent pas moins de quatorze. Dans les temps modernes, les imposteurs n'ont pas manqué non plus. A la fin du xviii^e siècle, on a publié de faux mémoires secrets et jusqu'à un prétendu testament politique de Colbert. Après la Révolution, pour satisfaire la soif de curiosité du public sur la période extraordinaire qu'on venait de traverser, les écrits originaux ne suffisant pas, on en fabriqua, pour ainsi dire, sur commande. » (DE LA HAUTIERE, *Logique*.)

On sait que les poésies d'Ossian (barde écossais du iii^e siècle), publiées en 1763, avaient été dénaturées et modifiées dans leur forme primitive, sinon inventées de toutes pièces, par Macpherson. Il en est de même, en France, des poésies publiées en 1803 sous le nom de Clotilde de Surville.

Enfin, même en mettant à part tout intérêt personnel, il faut tenir pour suspect tout écrivain qui raconte l'histoire au profit d'une coterie, d'une secte, d'un parti. Beaucoup d'Histoires de la Révolution, par exemple, pèchent par ce défaut: les unes célèbrent avec enthousiasme, les autres dénigrent systématiquement les hommes et les choses.

Règles du témoignage en matière de doctrines. — Quand le témoignage a pour objet, non des faits, mais des vérités ou des doctrines, il se présente, s'il s'agit d'une vérité morale et pratique, sous la forme du *consentement universel*, et, s'il s'agit d'une vérité scientifique et théorique, sous la forme de l'*autorité*.

L'accord unanime, ou quasi tel, des hommes de tous les temps et de tous les pays, portant sur des vérités pratiques, importantes, contraires aux passions, aux préjugés, aux intérêts particuliers, ne peut être que le résultat d'un penchant naturel ou d'une révélation primitive. Les plus grands philosophes ont adopté la preuve indirecte du consentement moralement unanime et universel, comme un argument décisif en faveur de l'existence de Dieu, de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme, de la liberté, de la distinction du bien et du mal; mais ils se sont bien gardés de l'invoquer en matière de vérités scientifiques, où il est très sujet à l'erreur, comme le prouve l'histoire des sciences. Citons seulement le fait tout récent de la composition de l'air. Pendant longtemps on a cru que l'air était formé d'oxygène et d'azote; une analyse plus exacte y a fait découvrir un troisième gaz, l'*argon*, dans la proportion de un centième.

Il ne faut ni avec quelques philosophes refuser toute valeur au consentement universel, sous prétexte que « les sots, depuis Adam, sont en majorité »; ni avec les traditionalistes regarder le consentement universel comme la seule source ou la seule garantie de la vérité. Il est signe de vérité toutes les fois que, portant sur des vérités sans lesquelles on ne comprend pas la vie morale, il est moralement unanime.

Quant au témoignage qui a pour objet des vérités scientifiques et constitue ce qu'on appelle l'*autorité*, il atteint une haute probabilité et a droit à notre assentiment au moins provisoire, quand il vient d'hommes compétents qui parlent de choses qu'ils ont parfaitement étudiées. (Voir, p. 414, ce qui a été dit de la méthode d'autorité.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Le déterminisme historique. — Méthode suivie par Taine, dans l'étude de l'Ancien régime et de la Révolution. — « On permettra à un historien d'agir en naturaliste; j'étais devant mon sujet comme devant la métamorphose d'un insecte... Dégagée de tout parti pris, la curiosité devient scientifique et se porte tout entière vers les forces intimes qui conduisent l'étonnante opération. Ces forces sont la situation, les passions, les idées, les volontés de chaque groupe, et nous pouvons les démêler, presque les mesurer. Elles sont sous nos yeux; nous n'en sommes pas réduits aux conjectures, aux divinations douteuses, aux indications vagues. Par un bonheur singulier, nous apercevons les hommes eux-mêmes, leurs dehors et leurs dedans. Les Français de l'ancien régime sont encore tout près de nos regards... Plusieurs de leurs hôtels subsistent encore, avec leurs appartements et leurs meubles intacts. Au moyen de leurs tableaux et de leurs estampes, nous les suivons dans leur vie domestique, nous voyons leurs habillements, leurs attitudes et leurs gestes. Avec leur littérature, leur philosophie, leurs sciences, leurs gazettes et leurs correspondances, nous pouvons reconstituer toute leur pensée et jusqu'à leur conversation familière. Une multitude de mémoires, sortis depuis trente ans des archives publiques ou privées, nous conduisent de salon en salon, comme si nous y étions présentés. Des lettres et des journaux de voyageurs étrangers contrôlent et complètent, par des peintures indépendantes, les portraits que cette société a tracés d'elle-même. » — Pour ce qui concerne la

province, la bourgeoisie, le paysan, l'ouvrier, l'administration et le ménage, « j'ai pu, ajoute-t-il, dépouiller une multitude de documents manuscrits, la correspondance d'un grand nombre d'intendants, directeurs des écoles, fermiers généraux, magistrats, employés et particuliers de toute espèce et de tout degré, pendant les trente dernières années de l'ancien régime; les rapports et mémoires sur les diverses parties de la maison du roi; les procès-verbaux et cahiers des états généraux en cent soixante-seize volumes; la correspondance des commandants militaires en 1789 et 1790; les lettres, mémoires et statistiques détaillés, contenus dans les cent cartons du comité ecclésiastique; la correspondance en quatre-vingt-quatorze liasses des administrations de département et de municipalité avec les ministres, de 1789 à 1799; les rapports des conseillers d'Etat en mission à la fin de 1801; la correspondance des préfets sous le Consulat, sous l'Empire et sous la Restauration jusqu'en 1823; quantité d'autres pièces si instructives et si inconnues, qu'en vérité l'histoire de la Révolution semble encore inédite. Du moins, il n'y a que ces documents pour nous montrer des figures vivantes, petits nobles, curés, moines et religieuses de province, avocats, échevins et bourgeois des villes, procureurs de campagne et syndics de village, laboureurs et artisans, officiers et soldats. » (*L'Ancien régime*, Préface, 1875.)

Cette méthode de Taine, excellente par certains côtés, a le tort d'être exclusive et de poser en principe le déterminisme. — On sait que pour lui tout est également nécessaire dans le monde; l'homme est un théorème qui marche : tous ses actes sont l'effet nécessaire de sa faculté maîtresse.

M. l'abbé de Broglie, réfutant une série d'articles sur le catholicisme, publiés par Taine dans la *Revue des Deux-Mondes* (n° de juin 1892), combat ainsi qu'il suit cette méthode¹ :

« Le déterminisme posé d'avance est irrationnel et antiscientifique. M. Taine nous dit que Bossuet, Pascal, la Bruyère, ont leur siège fait d'avance, qu'ils jugent l'homme d'après une conception dogmatique, donnée par la religion et reçue aveuglément. Il fait tort à ces grands hommes. Ce n'est pas seulement au nom de la foi qu'ils ont dit que l'homme a une âme simple, libre, immortelle. C'est par l'usage viril de leur raison, c'est par l'observation impartiale et loyale des faits que la conscience révèle qu'ils ont constaté ces vérités. Ils en ont sans doute trouvé la confirmation dans l'Évangile, parce que l'Évangile contient une profonde connaissance de la nature humaine. Mais ils ont uni leur foi à leur raison; chez eux, ces deux principes se sont mutuellement appuyés; il est injuste de dire qu'ils aient asservi leur raison à leur foi et tiré leur philosophie de la théologie... »

« En revanche, celui qui pose d'avance, sans en donner l'ombre d'une preuve, comme un principe absolu, le déterminisme et le matérialisme; celui qui s'interdit d'écouter le témoignage de notre conscience, affirmant notre liberté, parce que ce témoignage contredit son principe; celui qui ne voit dans le cerveau de l'homme qu'une masse nerveuse semblable à celle de l'animal et ne s'aperçoit pas qu'il oublie l'âme pensante et raisonnable par laquelle ce cerveau est animé et dont il est l'organe; celui qui ne veut regarder que les ressemblances entre l'homme et l'animal et ferme les yeux sur les différences; celui-là a vraiment son siège fait d'avance. Celui-là, au lieu d'observer, ne fait que tirer des conséquences d'un principe arbitraire, d'un dogme indémontré; celui-là procède par la déduction chimérique de Spinoza et de Hegel : il a abandonné la prudente méthode de Bacon. »

« La vraie science ne parle pas ainsi; elle étudie chaque être selon sa nature; elle diversifie ses méthodes suivant leur objet. Elle applique au corps de l'homme les lois de la matière inorganique, de la géométrie, de la mécanique, de la chaleur et de l'électricité. Elle applique à sa vie végétative les lois du monde organique. Elle applique à la vie intellectuelle et morale les lois spéciales de cette vie supérieure, les lois qui régissent le libre arbitre, et dont les prévisions, vraies dans la moyenne, savent fléchir, en ce qui concerne les actes individuels, devant la souveraine volonté. Faire rentrer l'homme dans l'animalité et les lois morales dans les lois physiques, c'est aller grossièrement contre les premiers principes de la science expérimentale... »

¹ Dans le même ouvrage, M. l'abbé de Broglie rend justice à Taine et en parle comme d'un homme « dont le fond de la pensée est étranger à nos croyances, mais dont l'impartialité et la loyauté sont complètes, qui ne craint pas de constater le bien partout où il le rencontre, et ne se croit jamais permis d'altérer les faits, quelles que soient les conséquences qui puissent en être tirées » (page 5).

« Cette erreur de méthode a d'ailleurs, dans le domaine de l'histoire et de la critique, des conséquences funestes auxquelles, malgré sa perspicacité, son talent et sa patience à accumuler les faits, M. Taine n'a pas échappé. Plus d'une fois, en prétendant démonter l'homme comme un mécanisme, il n'a fait que substituer à l'être vivant un automate mû par le ressort de sa faculté maîtresse. Et si l'on doit juger d'une méthode par ses résultats, les analyses psychologiques de certains sermons de Bossuet ou des *Caractères* de la Bruyère peuvent soutenir victorieusement la comparaison avec les dissections d'une psychologie réduite à n'être qu'une branche de l'histoire naturelle. (*Le Présent et l'Avenir du catholicisme en France*, p. 161 et suivantes.) »

TABLEAU ANALYTIQUE

MÉTHODE DE L'HISTOIRE	Définition et objet de l'histoire.	L'histoire est la science de la vie des peuples. Son objet, c'est le passé des sociétés humaines; elle s'efforce de remonter des faits particuliers aux lois qui les régissent et aux causes qui les produisent.
	But de l'histoire.	Il y a deux manières d'envisager le but de l'histoire : La première (antiquité jusqu'au XIX ^e siècle) considère l'histoire comme une partie de la morale; c'est la morale en exemples. — Les faits y sont arrangés en vue d'une leçon pratique. La seconde (XIX ^e siècle) assimile l'histoire aux autres sciences, et cherche uniquement à déterminer les causes et les lois des événements. La première méthode n'est pas scientifique; La seconde, employée seule, conduit au fatalisme et au déterminisme. — On ne peut assimiler l'histoire des peuples à la physique et à l'histoire naturelle : l'homme n'est pas un théorème qui marche; les questions historiques ne sont pas de simples problèmes de mécanique, comme l'a prétendu Taine. Il faut faire dans les événements la part de la liberté humaine, et se souvenir de ce vers d'A. Comte : Pour expliquer les lois, il faut des volontés.
	Principales sciences historiques.	Les sciences historiques comprennent : 1 ^o L'histoire proprement dite, qui étudie le passé de la vie des peuples; 2 ^o L'histoire des sciences, des lettres, des arts, des religions; 3 ^o La préhistoire ou archéologie, science des monuments anciens; 4 ^o La numismatique, science des médailles; 5 ^o L'épigraphie, science des inscriptions; 6 ^o La paléographie, science des écritures anciennes; 7 ^o La diplomatique, science des chartes et des diplômes.
	Rôle de l'histoire dans les sciences morales.	L'histoire est en quelque sorte l'école d'application des sciences morales : La psychologie trouve en elle son contrôle et le complément nécessaire à la réflexion; La morale y voit les sanctions naturelles appliquées aux individus et aux sociétés; La politique, la sociologie, la jurisprudence, doivent s'en inspirer dans leurs déductions pratiques, sous peine de faire des lois inapplicables.
	Méthode.	La méthode de l'histoire est à la fois inductive et déductive. Par l'induction, elle observe, recueille, contrôle, analyse les faits, groupe les témoignages, les compare, les discute : c'est le rôle de la critique. Par la déduction, se fondant sur les principes absolus du bien, du juste, de l'honnête, elle juge les faits, ou, de circonstances données, tire des conséquences au moins probables : c'est la philosophie de l'histoire.

Du témoignage.	Principe de la foi au témoignage.	Importance du témoignage. — Toute la valeur de l'histoire repose sur la sincérité et la compétence du témoignage. Ce n'est pas seulement en histoire que le témoignage est important; sans lui, l'éducation, la société, la justice humaine, l'expérience et la science, seraient impossibles. Le témoignage étend et multiplie l'expérience : il nous donne des milliers d'yeux, de mains, d'oreilles.	
		Reid a ramené le fondement du témoignage à un double instinct : 1° Instinct de <i>véracité</i> : inclination naturelle de l'homme à dire la vérité; 2° Instinct de <i>crédulité</i> : inclination naturelle à croire que les hommes disent la vérité. Ces deux principes n'excluent pas toutes les causes d'erreur; ils ne garantissent pas que le témoin ne se trompe pas. D'autres veulent que nous croyions au témoignage en vertu de cette induction naturelle que l'homme parle pour exprimer ce qu'il pense, comme nous parlons nous-mêmes à cette fin. Le P. de Smedt n'accepte pas ces deux explications, et il donne pour fondement au témoignage une déduction basée sur le principe de causalité. Il suffit, par une critique sévère, d'écartier le mensonge ou l'erreux, pour établir d'une manière rigoureuse la certitude du témoignage.	
Règles du témoignage.	a) Règles relatives aux faits.	Les unes sont relatives aux faits, les autres aux témoins.	
		Les faits doivent être :	<p>1° <i>Vraisemblables</i>. — C'est-à-dire offrir des apparences de vérité; Il faut se défier à la fois d'une <i>crédulité</i> aveugle et d'un <i>scepticisme</i> qui rejette à priori tout ce qu'il ne comprend pas.</p> <p>2° <i>Possibles</i>. — C'est-à-dire conformes aux lois générales de l'univers. Le miracle ne saurait être repoussé à titre d'impossibilité, attendu qu'il y a des miracles scientifiquement établis. Ici le témoignage constate, il n'explique pas.</p> <p>3° <i>Non contradictoires</i>. — C'est-à-dire non opposés à un fait parfaitement constaté. Un alibi, par exemple.</p>
Règles du témoignage.	b) Règles relatives aux témoins.	Deux cas peuvent se présenter : le témoin est unique, ou il y a plusieurs témoins.	
		1° Témoin unique.	<p>Il faut : 1° Connaître le témoin, sa capacité, sa compétence, son caractère, ses intérêts, son honnêteté.</p> <p>2° Les moyens qu'il a eus de connaître la vérité. — Si le témoin est assez éclairé pour ne pas se tromper, assez loyal pour ne pas nous tromper, on peut ajouter foi au témoignage.</p>
		2° S'il y a plusieurs témoins.	<p>Il faut : 1° Procéder pour chacun comme s'il était l'unique témoin;</p> <p>2° Voir si les témoins sont d'accord;</p> <p>3° Les grouper suivant leurs opinions, s'ils sont en désaccord;</p> <p>4° Peser plutôt que compter les témoignages contradictoires.</p> <p>L'accord, dans certains cas où les intérêts sont contrariés et les passions froissées, est une garantie de vérité.</p>

Règles du témoignage. (Suite.)	b) Règles relatives aux témoins. (Suite.)	2° S'il y a plusieurs témoins. — Un nombre même très petit de témoignages de haute valeur doit l'emporter sur un nombre même très grand de témoignages suspects.	
		Ajoutons à toutes ces règles celles de l'observation scientifique, qui sont de n'avoir en vue, en interrogeant les faits, ni son intérêt, ni ses préjugés, ni ses passions, mais uniquement la découverte de la vérité.	
MÉTHODE DE L'HISTOIRE (suite.)	Les sources de l'histoire.	Les sources de l'histoire sont : les traditions orales, les monuments, les écrits.	
		1° Traditions.	<p>Récits qui se transmettent de bouche en bouche. C'est la source la moins pure de l'histoire. La valeur d'une tradition diminue à mesure qu'on s'éloigne de son origine. Ordinairement, c'est le fond de la tradition qui est vrai, non le détail.</p> <p>Deux sortes de monuments; les uns, historiques par destination; les autres, par occasion. Il faut s'assurer : 1° de leur <i>authenticité</i> : sont-ils ce qu'ils prétendent être? 2° de leur <i>sincérité</i> : ne sont-ils pas l'œuvre de la flatterie, du mensonge?</p> <p>L'<i>archéologie</i>, la <i>numismatique</i>, l'<i>épigraphe</i>, la <i>paléographie</i>, la <i>diplomatique</i>, servent à vérifier l'authenticité et la sincérité des monuments.</p>
		2° Monuments.	<p>Les écrits sont la source la plus pure et la plus féconde de l'histoire. Comme pour les monuments, il faut s'assurer : 1° de l'<i>authenticité</i>; 2° de l'<i>intégrité</i>, c'est-à-dire si on n'a fait ni coupures ni interpolations; Puis on traite l'écrivain comme un témoin ordinaire, s'il raconte ce qu'il a vu et entendu; on vérifie ses sources, s'il raconte d'après d'autres.</p>
		3° Les écrits.	<p>Règles du témoignage en matière de doctrines. — Quand le témoignage a pour objet non des faits, mais des doctrines, il se présente ou sous la forme du <i>consentement universel</i>, s'il s'agit d'une vérité morale et pratique, ou sous la forme de l'<i>autorité</i>, s'il s'agit d'une vérité scientifique.</p> <p>1° <i>Consentement universel</i>. — L'accord unanime ou quasi tel de tous les hommes, portant sur une <i>vérité pratique importante</i>, contraire aux passions et aux intérêts particuliers (croyance à l'existence de Dieu, immortalité de l'âme, liberté, etc.), mérite toute créance, parce qu'elle ne peut venir que d'une révélation primitive ou d'un penchant naturel. La règle est de se tenir également éloigné du <i>traditionalisme</i> (témoignage, seul critérium de certitude) et du <i>scepticisme</i>.</p> <p>2° <i>L'autorité</i>, ou témoignage en matière scientifique, peut atteindre une <i>très haute probabilité</i>, mais pas la <i>certitude</i>. — Il mérite notre assentiment, au moins provisoire, quand il vient d'hommes compétents qui parlent de ce qu'ils ont parfaitement étudié.</p>